

FETES FORAINES	2022/2023	2023/2024	VARIATION
<b>CARAVANES D'HABITATION</b>			
<b>Tarifs communs appliqués aux industriels forains aux caravanes d'habitation (PENDANT LES FETES FORAINES)</b>			
<b>TARIFS COMMUNS : appliqués aux industriels forains</b>			
Forfait pour la durée normale de 3 semaines (montage et démontage compris) de la foire par emplacement de caravane (ou autre véhicule habitation) par m <sup>2</sup>	88,28	93,49	5,90%
Tarif par caravane d'habitation pour 4 semaines de présence	117,40	124,33	5,90%
<b>Tarifs exceptionnels appliqués aux forains et cirques (HORS FETES FORAINES)</b>			
Emplacement par caravane d'habitation par jour autorisé au ml en dehors des fêtes foraines	5,80	6,15	5,90%
<b>MANEGES</b>			
<b>Emplacement des manèges (PENDANT LES FETES FORAINES)</b>			
<b>Pour 2 semaines et 3 dimanches de fête foraine par m<sup>2</sup></b>			
0 à 80 m <sup>2</sup>	4,82	5,10	5,90%
Supérieur à 80 m <sup>2</sup>	3,26	3,45	5,90%

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 024-212400378-20230706-D20230069-DE

